



ADDITIF AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DES AS FEMININES LIGUE OCCITANIE

En cas d'égalité parfaite à l'issue d'un match qualificatif (match simple ou match retour), il est fait appel à une épreuve d'appui. L'épreuve d'appui est considérée comme une épreuve à part entière du match.

Modalités de déroulement de l'épreuve d'appui :

- Chaque équipe désigne 2 joueuses :
- Une pour un 1 tir sur une boule blanche (voir schéma), 1 point par tir réussi (Carreau non pris en compte).
- Une pour pointer 1 boule dans un cercle (voir schéma), 1 point par boule réussie (Biberon non pris en compte). La boule sera considérée comme bonne à partir du moment où elle chevauchera la ligne du cercle (à cheval) ou à l'intérieur du cercle.
- Attribution des terrains : Un pour le tir et un pour le point.
- L'ordre des actions seront effectuées en alternance : tir et point.
- L'ordre de passage des joueuses est fixé par tirage au sort organisé et effectué par les managers des deux équipes.

Ordre de passage après le tirage au sort :

- Tir: joueuses n°1 Equipe A, Equipe B.
- Point: joueuses n°2 Equipe A, Equipe B.

L'équipe qui totalise le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur.

- Si l'égalité subsiste après le passage des 2 joueuses de chaque équipe, l'épreuve recommence dans les mêmes conditions (jeux, joueurs, alternance et ordre de passage) et s'interrompt dès qu'il y a disparition de la parité (à égalité de boules jouées).

